



---

## DECLARATION ORALE PRE-SESSION EPU SUR LE CONGO GENÈVE, 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2023

Je suis **Trésor NZILE KENDET**, Directeur exécutif du Centre d'Actions pour le Développement (CAD). Je prends la parole à titre de contribution au prochain EPU de la République du Congo en janvier 2024 en qualité de membre de la société civile travaillant pour les droits humains en république du Congo (Brazzaville).

Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) est une organisation non gouvernementale non violente, sans but lucratif et indépendante de toute idéologie politique, de tout intérêt religieux et de toute croyance religieuse, établie en République du Congo. La vision du CAD est celle d'une société congolaise où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Mon intervention porte sur les **disparitions forcées, l'impunité des crimes commis pendant la guerre du Pool en 2016 et le referendum constitutionnel de 2015, le rétrécissement de l'espace civique** et sur les exécutions sommaires. De manière générale, depuis le dernier examen périodique universel, aucun signe factuel n'indique l'amélioration de la situation des droits humains dans mon pays, la République du Congo.

Lors du précédent EPU en 2018, le Congo Brazzaville avait reçu plusieurs recommandations concernant les disparitions forcées, notamment la ratification de la convention des Nations unies contre les disparitions forcées, l'ouverture des enquêtes sur les cas des disparitions forcées ainsi que les poursuites des auteurs. A ce jour, la convention n'a toujours pas été ratifiée, aucun procès a été organisé. Regrettablement, dans la pratique, les disparitions forcées continuent en toute impunité. Entre 2021 et 2022, nous avons documenté **une vingtaine de cas** de disparitions forcées. Les demandes d'enquêtes n'ont toujours pas abouti.

Nous recommandons ainsi au Gouvernement congolais de :

- **Ratifier immédiatement la Convention internationale contre les disparitions forcées, enquêter sur tous les cas de disparitions forcées et instituer un mécanisme national de prévention et d'assistance aux victimes.**

En 2018, le Gouvernement congolais avait accepté les recommandations de plusieurs pays visant à mettre en place une commission indépendante de justice, vérité et réconciliation chargée de faire la lumière sur les violations graves et massives pendant le conflit armé qui s'est produit dans le département du Pool entre avril 2016 et décembre 2017 et pendant les manifestations contre le changement de Constitution en 2015. Officiellement les manifestations ont fait quatre morts et une dizaine de blessés par balles dont trois agents de la force publique ; un bilan largement sous-estimé puisque des sources concordantes invoquent une trentaine de morts et des dizaines de blessés.

Cinq ans après l'EPU, cette commission n'a jamais été mise en place, alors que le Gouvernement congolais affirmait que le processus de mise en place de cette commission avait été engagé. Les exactions commises pendant ces épisodes douloureux restent impunis. Cet état de fait est inacceptable. Voilà pourquoi nous demandons au Gouvernement congolais de :

- **Mettre en place sans tarder, avec la participation des Nations unies la commission d'enquête indépendante chargée de clarifier toutes les allégations de violation des droits humains, y compris celles commises pendant la guerre du Pool et les manifestations contre le changement de Constitution.**

En outre, le Gouvernement congolais avait accepté la recommandation de garantir l'exercice des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique conformément au droit international. Malheureusement, aucune mesure n'a été prise pour garantir la jouissance de ces libertés fondamentales. Il n'est toujours pas possible de manifester en République du Congo. L'espace civique demeure verrouillé. Le régime de l' **«autorisation préalable»** applicable depuis 1962 en matière de manifestation pacifique constitue le vrai problème. 61 ans après, la législation applicable n'a subi aucun amendement. Les défenseurs des droits humains au Congo travaillent dans un environnement hostile. Entre 2017 et 2021, une dizaine d'activistes et journaliste ont été emprisonnés. Selon le classement mondial 2023 établi par Reporter Sans Frontière, le Congo occupe la 81<sup>ème</sup> place sur 180. Aucune loi ne les protège les défenseurs des droits humains. Ils sont constamment inquiétés pour leur travail.

Au regard de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement congolais de :

- **Abroger l'ordonnance de 1962 afin d'abolir le régime d'autorisation préalable, notamment et de prendre une loi spécifique protégeant les défenseurs des droits humains.**

Le Gouvernement congolais a aussi reçu des recommandations allant dans le sens de combattre la pratique des exécutions sommaires. Malheureusement, cette pratique

persiste. De plus en plus, on observe une surenchère sécuritaire dans le cadre de la lutte contre le banditisme juvénile qui met à mal le droit à la vie. Entre 2021 et 2023, nous avons enregistré une trentaine des cas d'exécutions sommaires. Des familles témoignent difficilement par peur des représailles mais aussi en raison des difficultés d'accès à la justice.

Les forces de l'ordre exécutent sommairement et en public des jeunes gens qui ne sont autres que des marginalisés de la croissance économique. Les forces de l'ordre filment leurs exactions et publient sur le réseaux sociaux. Malgré les multiples dénonciations suffisamment documentées, les autorités garantissent aux auteurs l'impunité de leurs crimes.

Face à la répression disproportionnée et brutale des forces de l'ordre qui a court, nous demandons :

- ***Mettre en place sans tarder, cette commission d'enquête indépendante chargée de clarifier toutes les allégations d'exécutions sommaires ;:***
- ***Mettre en place une commission d'enquête sur les cas d'exécutions sommaires signalées par les ONG.***
- ***Prendre un texte interdisant la pratique des exécutions sommaires dans le cadre de la lutte contre le phénomène de banditisme***

La situation des droits humains au Congo n'est pas une fatalité. Il suffit d'une volonté politique pour changer de trajectoire.

Excellence Mesdames et Messieurs, merci pour votre aimable attention.